



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 4 mars 2024

## Biodiversité Outre-mer : trois appels à projets TeMeUm s'ouvrent du 4 mars au 5 mai 2024



Micro-projet pour la revégétalisation de plages à Sainte-Luce en Martinique. Crédit : ville de Sainte-Luce

Chaque année, l'Office français de la biodiversité (OFB) consacre une enveloppe financière spécifique pour les projets en faveur de la biodiversité des Outre-mer français. Le programme TeMeUm et ses onze structures partenaires orchestrent la répartition de ce budget d'un montant total de 400 000 euros, dédié aux trois appels à projets TeMeUm pour mettre en œuvre des actions concrètes et accompagner la montée en compétences des acteurs ultramarins.

Du 4 mars au 5 mai, l'OFB, via le programme TeMeUm, fait appel aux candidatures ultramarines pour trois types de projets :

- Des micro-projets : petits projets opérationnels plafonnés à 15 000 euros ;
- Des compagnonnages : séjours d'échanges professionnels à hauteur de 5 000 euros maximum ;
- Des projets partenaires : projets portés par les têtes de réseau nationales<sup>1</sup> en faveur de la biodiversité ultramarine et plafonnés à 20 000 euros.

Le programme TeMeUm vise à accompagner en premier lieu les associations installées en Outre-mer ainsi que les collectivités et les structures gestionnaires d'espaces naturels. Les candidatures se veulent simplifiées et sont entièrement dématérialisées. Les dossiers de candidature seront évalués par des jurys locaux, composés d'acteurs et experts de la biodiversité de chaque territoire ultramarin.

**L'appel à micro-projets TeMeUm a pour but d'accompagner de petites initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité des Outre-mer.** L'objectif est de favoriser un effet levier à la mise en place d'actions, par exemple permettre à une jeune association de lancer un premier projet, ou encore à une structure expérimentée d'initier une première étude en vue d'un projet de plus grande ampleur. **Les micro-projets durent un an et sont financés à hauteur de 15 000€ maximum.**

<sup>1</sup> Consulter le règlement pour connaître la liste des structures éligibles à cet appel à projets

**L'appel à compagnonnages TeMeUm offre aux acteurs de la biodiversité ultramarine une alternative pour se former sur un domaine spécifique.** Le concept : organiser un séjour professionnel sur une période d'une ou deux semaines aux côtés d'une autre structure experte dans le domaine visé. Cette formation sur-mesure, à construire en binôme, peut être sollicitée en vue d'un projet précis qui nécessite un savoir ou un savoir-faire spécifique, déjà expérimenté ailleurs. **L'OFB prend en charge les frais de déplacement, l'hébergement et la restauration sur place à hauteur de 5 000 € maximum.**

**L'appel à projets partenaires TeMeUm** vise à soutenir les initiatives collaboratives en faveur de la préservation de la biodiversité des Outre-mer et portées par les membres du Comité des partenaires du programme. **Seuls les membres et référents locaux TeMeUm sont éligibles pour des projets d'un an et un montant de 20 000€ maximum par projet.**

### Modalités des appels à projets

	Micro-projets	Compagnonnages	Projets partenaires
<b>Budget indicatif par appel à projet</b>	300 000 €	40 000 €	60 000 €
<b>Territoires concernés</b>	Outre-mer français <sup>2</sup> (DROM ET COM <sup>3</sup> )		
<b>Structures éligibles</b>	Acteurs de la biodiversité localisés en Outre-mer : associations, collectivités, GIP, établissements publics		Membres du Comité des partenaires TeMeUm
<b>Montant maximal de l'aide</b>	15 000 €	5 000 € frais de séjour uniquement	20 000 €
<b>Taux d'aide maximal</b>	80 % des dépenses éligibles		
<b>Durée maximale des projets</b>	12 mois		
<b>Dépôt des candidatures</b>	Du 04 mars au 05 mai, 23h59 (heure de Paris) Candidatures à déposer en ligne via les liens suivants :		
	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-micro-projets-teumeum-2024">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-micro-projets-teumeum-2024</a>	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-compagnonnages-teumeum-2024">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-compagnonnages-teumeum-2024</a>	<a href="https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-partenaires-teumeum-2024">https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-partenaires-teumeum-2024</a>
<b>Annonce des résultats</b>	Dernier trimestre 2024		
<b>Contacts</b>	<a href="mailto:teumeum@ofb.gouv.fr">teumeum@ofb.gouv.fr</a> ou <a href="mailto:lea.masserey@ofb.gouv.fr">lea.masserey@ofb.gouv.fr</a> (+594(0)6 94 38 17 52)		
<b>Plus d'informations</b>	<a href="http://teumeum.ofb.fr/fr/actualites/lancement-de-trois-nouveaux-appels-a-projets-teumeum">http://teumeum.ofb.fr/fr/actualites/lancement-de-trois-nouveaux-appels-a-projets-teumeum</a>		

### LES PARTENAIRES TeMeUm



Ainsi que le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministère de l'intérieur et des Outre-mer

<sup>2</sup> Le compagnonnage peut impliquer une structure étrangère ou se dérouler hors Outre-mer français – pour en savoir plus, consulter le règlement.

<sup>3</sup> Sous réserve pour Saint Barthélemy, Wallis et Futuna, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française d'avoir obtenu l'accord préalable des autorités locales compétentes pour lancer les présents appels à projets sur leurs territoires.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'**Office français de la biodiversité** est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et les Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

## Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Fabienne Di Cesare / 06 59 68 43 08

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)